KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

RSA 11-13 avenue de Friedland
75008 Paris
France

CESI Association

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
CESI Association
1 avenue du Général de Gaulle 92074 Paris la Défense

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

RSA
11-13 avenue de Friedland
75008 Paris
France

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

RSA 11-13 avenue de Friedland
75008 Paris
France

CESI Association

1 avenue du Général de Gaulle 92074 Paris la Défense

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de CESI Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CESI Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

RSA
11-13 avenue de Friedland
75008 Paris
France

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation et les provisions.

Comme exposé dans l'annexe aux paragraphes 2.1 – Faits marquants de l'exercice- Subventions, votre association perçoit des subventions dans le cadre de projets immobiliers et de recherches. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 8 juin 2023	Paris, le 8 juin 2023
KPMG SA	RSA
DE CONINCK (8 juin 2023 11:21 GMT+2)	
Xavier DE CONINCK	Stéphane COUTSOLOUCAS
Associé	Associé



CESI ASSOCIATION
ETATS FINANCIERS 2022

CESI_
ÉCOLE D'INGÉNIEURS

SOMMAIRE

1. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 3

1.1 BILAN 4

1.2 COMPTE DE RESULTAT 7

2. ANNEXES 9

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 10

2.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES 12

2.2.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles 13
2.2.2 - Immobilisations financières 13
2.2.3 - Créances et dettes 13
2.2.4 - Disponibilités 13
2.2.5 - Provisions 14
2.2.6 - Subventions 14
2.2.7 - Intégration fiscale 14
2.2.8 - Chiffre d'affaires 15

2.3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 16

2.3.1 - Fonds propres 16
2.3.2 - Provisions 16
2.3.3 - Immobilisations corporelles et incorporelles 17
2.3.4 - Immobilisations financières 18
2.3.5 - Créances et dettes 20
2.3.6 - Disponibilités et dettes financières 22
2.3.7 - Charges à payer, charges à répartir, produits à recevoir et charges constatées d'avance 23
2.3.8 - Répartition du chiffre d'affaires 24
2.3.9 - Production immobilisée 24
2.3.10 - Produits et charges financiers 24
2.3.11 - Produits et charges exceptionnels 25
2.3.12 - Ventilation de l'impôt 25
2.3.13 - Effectif 25
2.3.14 - Engagements donnés et reçus 26
2.3.15 - Entreprises liées 27
2.3.16 - Informations diverses concernant les dirigeants 27
2.3.17 - Honoraires des commissaires aux comptes 27
2.3.18 - Consolidation 27

2.4 ELEMENTS POST-CLOTURE 28

1.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1.1 BILAN

Le total du bilan avant répartition de l'exercice, clos le 31/12/2022 s'élève à 173.394.021 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 13.936.497 euros.

L'association CESI a été créée en 1958 par des entreprises industrielles. L'association, qui compte aujourd'hui 26.000 étudiants au travers de 25 campus sur tout le territoire, a développé un modèle unique au sein de l'enseignement supérieur. L'école d'ingénieurs accompagne ses étudiants dans les secteurs de l'Industrie, du BTP et de l'Informatique et du Numérique.

Conformément à l'article 1 de la loi 1901 relative au contrat d'association qui stipule que « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices », les bénéfices / excédents réalisés par une association ne peuvent pas être partagés ou redistribués entre les membres.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés en date du 25 mai 2023 par le Conseil d'Administration.

CESI ASSOCIATION - Bilan au 31/12/2022

ACTIF (en euros)	Brut 31/12/2022	Amortissements 31/12/2022	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche & développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences	352 319	230 806	121 514	114 817
Fonds commercial	1 030 001	-	1 030 001	1 030 001
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	1 382 320	230 806	1 151 515	1 144 818
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	3 122 659		3 122 659	2 854 944
Agencement & aménagement des terrains	3 692 682	765 216	2 927 466	3 173 644
Constructions	38 427 103	8 672 913	29 754 190	28 677 613
Installations techniques matériel & outillage ind.	2 151 159	1 214 063	937 096	1 030 204
Autres immobilisations corporelles	28 765 345	16 029 799	12 735 546	11 957 543
Immobilisations corporelles en cours	380 178		380 178	1 687 791
Avances & acomptes immos corporelles	-		-	-
	76 539 125	26 681 991	49 857 134	49 381 739
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	4 969 231	-	4 969 231	4 482 254
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	1 479 668	-	1 479 668	1 308 905
Autres immobilisations financières	2 975 741	-	2 975 741	1 927 920
	9 424 640	0	9 424 640	7 719 079
ACTIF IMMOBILISE	**87 346 086**	**26 912 797**	**60 433 289**	**58 245 636**
STOCKS ET EN-COURS				
	0	0	0	0
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes	450 702	-	450 702	542 130
Créances clients & comptes rattachés	56 338 676	1 979 172	54 359 504	51 591 094
Comptes courants Groupe	6 039 456	-	6 039 456	15 400 890
Autres créances	9 303 567	-	9 303 567	6 417 060
	72 132 401	1 979 172	70 153 229	73 951 174
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	6 555 248	-	6 555 248	545 967
Disponibilités	31 593 206	-	31 593 206	30 472 253
	38 148 454	0	38 148 454	31 018 220
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 603 820	-	4 603 820	3 783 358
ACTIF CIRCULANT	**114 884 674**	**1 979 172**	**112 905 503**	**108 752 752**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	55 229	-	55 229	66 274
TOTAL ACTIF	**202 285 989**	**28 891 968**	**173 394 021**	**167 064 663**

CESI ASSOCIATION - Bilan au 31/12/2022

PASSIF (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Fonds social	2 744 082	2 744 082
Fonds de trésorerie	589 312	589 312
Ecarts de réévaluation	441 759	441 759
Réserves légales	-	-
Réserves réglementées	13 669	13 669
Autres réserves disponibles	43 839 871	36 244 135
Report à nouveau	16 572 822	7 595 735
Excédent de l'exercice	13 936 497	16 572 822
Subventions d'équipement	14 724 904	14 528 330
FONDS PROPRES	**92 862 917**	**78 729 845**
	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	**-**	**-**
Provisions pour risques	704 570	661 658
Provisions pour charges	2 620 565	4 026 243
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**3 325 135**	**4 687 901**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 204 261	20 114 107
Emprunts et dettes financières divers	-	-
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	3 827 817	3 396 505
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	12 549 036	11 110 867
Dettes fiscales et sociales	16 522 650	20 856 465
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	569 254	832 870
Comptes courants Groupe	-	109 910
Autres dettes	7 040 807	8 356 020
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18 492 144	18 870 173
DETTES	**77 205 969**	**83 646 917**
TOTAL PASSIF	**173 394 021**	**167 064 663**

1.2 COMPTE DE RESULTAT

CESI ASSOCIATION - Compte de résultat au 31/12/2022

(en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue (Biens)	-	-
Production vendue (services)	144 195 125	126 213 767
CHIFFRE D'AFFAIRES	**144 195 125**	**126 213 767**
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	5 389 382	4 866 319
Reprise s/prov. & transferts de charges	2 587 084	3 350 433
Autres produits d'exploitation	14 314	11 183
PRODUITS D'EXPLOITATION	**152 185 905**	**134 441 702**
CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises	-	-
Variations de stock de marchandises	-	-
Achats de matières & autres approvisionnements	-	-
Variation de stock matières & autres approv.	-	-
Autres achats et charges externes	52 165 287	40 749 305
	52 165 287	40 749 305
IMPOTS ET TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 228 611	1 941 810
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	45 958 270	39 608 109
Charges sociales	21 103 176	16 631 493
	67 061 446	56 239 603
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Dot. amortissements sur immobilisations	6 689 184	5 938 593
Dot. provisions sur immobilisations	11 046	22 091
Dot. provisions sur actif circulant	1 355 078	1 353 781
Dot. amortissement écart d'acquisition	-	-
Dot. provisions pour risques et charges	180 290	280 301
	8 235 598	7 594 767
AUTRES CHARGES	2 399 998	1 766 947
CHARGES D'EXPLOITATION	**132 090 940**	**108 292 432**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**20 094 966**	**26 149 270**

CESI ASSOCIATION - Compte de résultat au 31/12/2022 (suite)

(en euros)	31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION	**20 094 966**	**26 149 270**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières	9 691	9 872
Autres intérêts et produits assimilés	117 642	46 748
Reprise sur provisions & transferts de charges	508 607	-
Différences positives de change	982	-
Produits nets sur cessions de VMP	9 281	5 138
	646 204	61 757
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	19 110
Intérêts et charges assimilés	303 803	326 476
Différences négatives de change	2 863	896
Pertes sur créances financières	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
	306 666	346 482
RESULTAT FINANCIER	**339 538**	**-284 725**
RESULTAT COURANT	**20 434 504**	**25 864 546**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	135 066	85 740
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 573 323	1 543 843
Reprise sur provisions & transferts de charges	-	-
	1 708 388	1 629 583
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	109 691	513 458
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	7 813
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
	109 691	521 271
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**1 598 697**	**1 108 312**
RESULTAT AVANT IS, PARTICIPATION ET INTERESSEMENT	**22 033 201**	**26 972 857**
Participation et intéressement des salariés	5 479 105	5 106 891
Impôts sur les bénéfices	2 617 599	5 293 145
EXCEDENT NET	**13 936 497**	**16 572 822**

2.

ANNEXES

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

GUERRE EN UKRAINE ET CONDITIONS MACROECONOMIQUES

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine et une dégradation des perspectives économiques, notamment sur le second semestre, avec pour conséquences le développement d'un contexte inflationniste et un impact général sur les marchés. L'ensemble de ces éléments a été pris en compte pour l'élaboration des comptes clos au 31 décembre 2022. Ce contexte n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

ACQUISITION IMMOBILIERE ORLEANS

Après accord du Conseil d'Administration, CESI a acquis le 22 octobre 2021, auprès de la société EFFIMO1, un terrain immobilier comprenant un bâtiment de 1.170 m², situé 5 avenue du Parc Floral à Orléans, en face de son campus, pour un montant total de 800.000 euros (909.717,10 euros frais d'acte de vente inclus). La région Centre Val de Loire a octroyé à CESI, le 15 octobre 2021, une subvention de 526.395 euros TTC pour la réhabilitation de ce bâtiment. Les travaux dont le budget global s'élève à 2.413.349 euros TTC ont débuté en novembre 2021. La mise en service de ce nouveau bâtiment, baptisé Cristal, a eu lieu en mai 2022.

PROJET DEFI&CO

Dans le cadre d'un Plan d'Investissement d'Avenir (PIA), le projet DEFI&CO (Développer l'Expertise Future pour l'Industrie et la Construction), d'une durée de 5 ans, a été présenté par CESI à la Caisse des Dépôts pour un budget global de 17.810.253 euros. Les partenaires du consortium sont :

- CESI (chef de file du projet) ;
- le CEFIPA ;
- le CESFA-BTP ;
- l'APEC ;
- l'Institut de la Réindustrialisation ;
- et d'autres entreprises partenaires.

Suite à l'avis favorable du Comité d'évaluation et de suivi du programme, confirmé par la décision du Premier Ministre du 19 février 2016, le projet DEFI&CO, porté par le consortium créé à cet effet, s'est vu attribuer une subvention d'un montant maximum de 7.828.286 euros décomposé comme suit :

- CESI : 5.239.176 euros
- CEFIPA : 2.067.430 euros
- CESFA-BTP : 108.000 euros
- APEC : 168.681 euros
- Institut de la Réindustrialisation : 245.000 euros

Soit un total de 7.828.286 euros.

À ce jour, 6.376.852 euros ont été versés dont 4.575.656 euros revenant à CESI.

Les subventions pour CESI se décomposent en :

- subventions de fonctionnement pour un budget de 933.948 euros : ces subventions étant assorties de conditions suspensives relatives à l'engagement de dépenses, elles sont comptabilisées et rattachées à l'exercice en fonction des dépenses engagées. L'impact dans les comptes 2022 s'élève à 41.284 euros pour un cumul de 852.499 euros,

- subventions d'investissement pour un budget de 4.305.228 euros : ces subventions d'investissement sont comptabilisées au rythme des investissements réalisés et virées au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des immobilisations subventionnées. Pour 2022, les subventions s'élèvent à 189.094 euros pour un cumul de 4.221.072 euros. L'impact de la quote-part virée au compte de résultat s'élève à 449.210 euros sur l'exercice 2022.

En date du 29 juillet 2022, il a été signé un avenant à la convention de subvention d'investissement du 26 juillet 2016 prévoyant l'allongement de la durée initiale de réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2022.

CESSION CESI ALGERIE

Par décision des actionnaires réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er janvier 2022, il a été ratifié la cession des parts détenues par CESI INTERNATIONAL SAS dans la société CESI ALGERIE aux dirigeants historiques de la filiale et leurs proches au prix nominal soit environ 5 K€ (790.000 dinars).

L'association CESI a parallèlement conclu avec CESI ALGERIE, désormais dénommée SPA Centre d'Études Spécialisées Industrielles, le 1er janvier 2022, un contrat de licence de marque et d'exploitation de savoir-faire en matière de formations diplômantes qui permet à cette dernière de continuer à exploiter la marque CESI en Algérie et à commercialiser et à dispenser des formations CESI.

FUSION-ABSORPTION DE CESI INTERNATIONAL SAS ET CESI CERTIFICATION PAR CESI SAS

Le 30 novembre 2022, CESI SAS a absorbé CESI INTERNATIONAL SAS et CESI CERTIFICATION par voie de fusion selon le régime des fusions simplifiées prévu à l'article L.236-11 du Code de commerce et sous le régime de faveur prévu à l'article 210A du CGI. L'effet comptable et fiscal de cette opération est rétroactif au 1er janvier 2022.

La valeur brute des titres de participation de CESI INTERNATIONAL SAS et de CESI CERTIFICATION a été ajoutée à la valeur brute des titres de CESI SAS dans les comptes de CESI. L'impact s'élève à 739.497 euros.

La dépréciation des titres de participation de CESI INTERNATIONAL SAS, d'un montant de 489.497 euros, a été intégralement reprise sur l'exercice.

Les conventions d'abandons de créances qui avaient été conclues entre CESI et CESI INTERNATIONAL SAS d'une part et entre CESI et CESI CERTIFICATION d'autre part, se sont éteintes suite à un accord conclu le 14 décembre 2022 entre CESI SAS, venant aux droits de CESI INTERNATIONAL SAS et CESI CERTIFICATION, et CESI, accord aux termes duquel CESI a renoncé définitivement à se prévaloir des clauses de retour meilleure fortune qui étaient attachées à ces conventions.

Au 31 décembre 2022, CESI n'a donc plus qu'une seule filiale, CESI SAS.

2.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les activités de CESI englobent l'ensemble des prestations intellectuelles liées à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, et notamment la formation, le perfectionnement, la professionnalisation au travers de parcours métier diplômants, la validation des compétences, la certification des personnes, le conseil et les études.

L'association a pour objet, directement et indirectement, en France, en Europe et à l'étranger :

- La réalisation d'actions de formation sous quelque forme que ce soit, et notamment :

- des actions de formation professionnelle ;
- des actions de formation par apprentissage au sens du code du travail ;
- des actions de formation initiale ;
- des actions de formation ouverte et à distance ;
- des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- des actions de certification ;
- et toutes actions de formation visant au développement des compétences ;

- La réalisation d'activités de recherche et de transfert de technologies, au travers notamment de laboratoires dédiés ou créés à cet effet ;

CESI réalise son objet directement ou au travers de sa filiale CESI SAS et délivre notamment des diplômes propres à CESI, ainsi que des diplômes nationaux, des titres et des certifications professionnelles, notamment le titre d'ingénieurs diplômés, pour lesquels elle est habilitée.

Elle peut également, directement, par l'intermédiaire de sa filiale ou par l'intermédiaire de partenariats, en France et à l'étranger :

- Répondre à des appels d'offres nationaux ou internationaux, portant sur la formation, la recherche, les études, le conseil et la coopération et notamment à ceux réservés aux seuls candidats connaissant un statut associatif ;

- Mettre au point, développer, diffuser des méthodes des moyens et des outils de formation dans le domaine de la promotion sociale, du perfectionnement des adultes, de l'apprentissage et de l'enseignement initial.

À cet effet, CESI peut créer des organismes, sous quelque forme juridique que ce soit, ayant en tout ou partie le même but ou un but complémentaire, ou participer ou détenir une participation dans de tels organismes, qu'il s'agisse d'associations, de sociétés ou d'organisations revêtant tout autre forme. CESI pourra se porter caution des organismes précités.

Elle peut réaliser toutes opérations ayant un lien direct ou indirect avec son objet.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général et ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal, les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Par application du règlement 2015-06 de l'ANC, les fonds commerciaux ne sont pas amortis. A la clôture de l'exercice, les fonds de commerce font l'objet d'une dépréciation par voie de provision lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

L'estimation de ces actifs incorporels fait l'objet d'une revue périodique selon les méthodes constatées, adaptées au secteur d'activité.

En 1999, les immobilisations foncières (terrains et constructions) ont été réévaluées suivant les rapports établis par les cabinets d'expertises immobilières.

Conformément aux nouvelles réglementations, cette réévaluation des constructions a été répartie en éléments décomposables et est amortie en fonction de la durée de vie de chaque élément.

Les immobilisations incorporelles et les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Constructions

• Gros œuvre	de 30 à 60 ans
• Façades, étanchéité, couverture	de 20 à 40 ans
• Installations générales	de 10 à 15 ans
• Agencements	de 10 à 15 ans
- Agencements et installations :	de 5 à 15 ans (selon que CESI soit locataire ou propriétaire)
- Matériel et mobilier :	5 ans
- Matériel informatique :	3 ou 4 ans

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

2.2.2 - Immobilisations financières

Les titres de participations ont été évalués à leur prix d'acquisition hors frais d'achat engagés pour leur acquisition. Ils ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

2.2.3 - Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.2.4 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse et en banque ont été évaluées à leur valeur nominale.

2.2.5 - Provisions

Les provisions sont évaluées en conformité avec la recommandation de l'ANC n°2013-02.

La méthode de calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite est basée sur l'ensemble du personnel et sur les statistiques actuarielles de départ à la retraite.

Cette provision est calculée par le produit de diverses variables :

- une indemnité, dont le montant est fonction de l'ancienneté du salarié tel que mentionné dans l'avenant de l'accord d'entreprise signé le 24 octobre 2008 ;

- un coefficient de rotation qui est fonction de l'âge et de l'ancienneté du salarié ;

- un coefficient de survie déterminé à partir des tables de mortalité de l'INSEE ;

- un coefficient de droit acquis qui est le rapport entre l'ancienneté actuelle et celle au jour du versement de l'engagement ;

- un coefficient de revalorisation (2% par an) ;

- un coefficient d'actualisation qui intègre le temps restant à courir jusqu'à la date de versement de l'engagement (3,8%).

2.2.6 - Subventions

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées dans les comptes de la période concernée. Le cas échéant, la quote-part des subventions à recevoir ou perçues d'avance est constatée en fin d'exercice.

Les subventions d'investissement sont rapportées au compte de résultat en fonction de la durée d'amortissement des immobilisations concernées.

En cas de conditions suspensives d'engagement de dépenses prévues au contrat, elles sont comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des investissements.

2.2.7 - Intégration fiscale

À compter du 1er janvier 2008, l'association CESI et ses filiales françaises CESI SAS et CESI INTERNATIONAL SAS ont opté pour le régime d'intégration fiscale. L'association CESI est la société mère de ce groupe. Au 1er janvier 2011, CESI CERTIFICATION SAS a rejoint ce Groupe.

Avec effet rétroactif au 1er janvier 2022, les filiales CESI INTERNATIONAL SAS et CESI CERTIFICATION SAS ont fait l'objet d'une fusion simplifiée au sein de la filiale CESI SAS.

Le résultat fiscal, rattaché au Groupe intégré fiscalement s'élève à 15.180.894 euros.

L'IS dû par l'association CESI s'élève à 2.617.598 euros et s'explique par :

(en euros)	2022
Résultat fiscal (intégration)	**15 180 894**
IS 25 % du résultat fiscal	3 795 224
Contribution sociale à 3,3 %	100 063
Produit d'intégration fiscale	-682 418
Crédit impôt recherche	-778 387
Régul liée au CF 2022	183 117
Charge d'impôt pour l'association CESI	**2 617 598**

2.2.8 - Chiffre d’affaires

L’association CESI propose ses formations sous différents statuts.

Les prestations sont matérialisées par différents types de contrats suivant ces statuts.

La reconnaissance du revenu associé peut être différente :

- contrat d’apprentissage : reconnaissance du revenu au prorata temporis au mois suivant les dates des contrats de financement OPCO associé ;
- contrat de professionnalisation et autres : reconnaissance du revenu au prorata des heures de formation réalisées.

2.3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.3.1 - Fonds propres

Fonds social et fonds de trésorerie

Fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 333 394	-	-	-	3 333 394
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation	441 759		-	-	441 759
Réserves	36 257 805	-	7 595 735	-	43 853 540
Report à nouveau	7 595 735	16 572 822	-	-7 595 735	16 572 822
Excédent ou déficit de l'exercice	16 572 822	-16 572 822	13 936 497	-	13 936 497
Situation nette	**64 201 515**	**0**	**21 532 233**	**-7 595 735**	**78 138 012**
Fonds propres consomptibles	-		-	-	-
Subventions d'investissement	14 528 330		1 781 991	-1 585 417	14 724 904
Provisions réglementées	-		-	-	-
TOTAL	**78 729 845**	**0**	**23 314 223**	**-9 181 152**	**92 862 917**

Les postes « fonds social » et « fonds de trésorerie » n'ont pas été dotés en 2022.

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement	01/01/2022	Subventions reçues	Quote part de Subv.2022	Subventions soldées	Au 31/12/2022
Subventions d'équipement reçues	19 100 353	1 781 991	-	531 846	20 350 498
Subventions d'équipement inscrite en résultat	4 572 023	-	1 573 323	519 752	5 625 594
Solde subventions d'équipement	**14 528 330**	**1 781 991**	**1 573 323**	**12 094**	**14 724 904**

2.3.2 - Provisions

Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques	Au 01/01/2022	Dotation 2022	Reprise 2022 (provisions non utilisées)	Reprise 2022 (provisions utilisées)	Au 31/12/2022
Risques sociaux et fiscaux	484 447	180 290	-92 186	-45 192	527 359
Risques divers	177 211	-	-	-	177 211
TOTAL	**661 658**	**180 290**	**-92 186**	**-45 192**	**704 570**

Provision pour indemnité de départ à la retraite

Provisions pour charges	Au 01/01/2022	Dotation 2022	Reprise 2022 (provisions non utilisées)	Reprise 2022 (provisions utilisées)	Au 31/12/2022
Provision IDR	4 026 243	-	-1 405 677	-	2 620 565
TOTAL	**4 026 243**	**0**	**-1 405 677**	**0**	**2 620 565**

Depuis 2015, l'Association CESI externalise une partie de son engagement de départ à la retraite auprès de la SOGECAP. Au 31/12/2022, les fonds externalisés sont valorisés à 851.664 euros. Aucun versement supplémentaire n'a été opéré sur l'exercice. La provision existante au 31 décembre tient compte de ces éléments.

2.3.3 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations	Valeurs brutes début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	306 021	78 246	31 948	352 319
Fonds commercial	1 030 001	-	-	1 030 001
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total	1 336 022	78 246	31 948	1 382 320
Immobilisations corporelles				-
Terrains	2 854 944	267 715	-	3 122 659
Aménagement terrains	3 692 682	-	-	3 692 682
Constructions	35 616 452	2 810 651	-	38 427 103
Outillage industriel	1 932 509	218 650	-	2 151 159
Agencements	11 342 766	1 172 492	1 373 907	11 141 350
Matériel de bureau et informatique	10 422 675	2 571 035	724 062	12 269 648
Mobilier	3 992 566	1 356 607	64 568	5 284 605
Matériel de transport	67 247	2 500	-	69 747
Immo corporelles en cours	1 687 791	311 164	1 618 777	380 178
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total	71 609 631	8 710 814	3 781 314	76 539 130
TOTAL	**72 945 653**	**8 789 059**	**3 813 262**	**77 921 450**

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations	Montants Amort. Prov. Début exercice	Augmentation Dotation exercice	Diminutions Amort. Prov. Eléments sortis	Montants Amort. Prov. Fin exercice	Dotations Amortis. Linéaires
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	191 204	71 550	31 948	230 806	71 550
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Total	191 204	71 550	31 948	230 806	71 550
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Aménagement terrains	519 037	246 179	-	765 216	246 179
Constructions	6 938 839	1 734 074	-	8 672 913	1 734 074
Outillage industriel	902 305	311 758	-	1 214 063	311 758
Agencements	5 558 286	1 078 316	1 373 907	5 262 696	1 078 316
Matériel de bureau et informatique	6 022 258	2 517 986	725 060	7 815 184	2 517 986
Mobilier	2 219 920	729 034	64 568	2 884 385	729 034
Matériel de transport	67 247	288	-	67 534	288
Total	22 227 892	6 617 635	2 163 535	26 681 991	6 617 635
TOTAL	**22 419 096**	**6 689 184**	**2 195 483**	**26 912 797**	**6 689 184**

2.3.4 - Immobilisations financières

Immobilisations	Valeurs brutes début exercice	Augmentation	Autres Diminutions	Transferts	Valeurs brutes fin exercice
Participations					
Participations (consolidées)	4 969 231	-	-	-	4 969 231
Participations (non consolidées)	2 520	-	2 520	-	-
Total	4 971 751	-	2 520	-	4 969 231
Créances rattachées aux participations					
Participations (consolidées)	-	-	-	-	-
Participations (non consolidées)	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés					
Total	-	-	-	-	-
Prêts					
Prêts effort à la construction	1 308 905	170 763	-	-	1 479 668
Autres prêts	-	-	-	-	-
Total	1 308 905	170 763	-	-	1 479 668
Autres immobilisations financières					
Dépôts et cautionnements	1 127 387	1 190 276	43 334	-	2 274 330
Avance preneur CBI	819 643	-	118 231	-	701 411
Total	1 947 030	1 190 276	161 565	-	2 975 741
TOTAL	**8 227 686**	**1 361 039**	**164 085**	**0**	**9 424 640**

2.

ANNEXES

Participations

Nom de la société	Capital	Situation nette début de période	Situation nette fin de période (1)	% de détention de CESIS Association (2)	Situation nette revenant à CESI Ass. (1) x (2) = (3)	Valeur comptab. brute des titres détenus par CESI Ass. (4)	Montant de la provision théorique (4) - (3)	Provision inscrite en comptabilité
Titres de participations								
CESI SAS	1 100 000	23 916 649	26 384 494	100%	26 384 494	4 969 231	-	-
Autres participation								
NEANT								
TOTAL		**23 916 649**	**26 384 494**		**26 384 494**	**4 969 231**	**0**	**0**

Nom de la société		Valeur nette comptables des titres détenus par l'Association	Prêts et avances consenties non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	C.A. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par l'Association
Titres de participations							
CESI SAS		4 969 231	-	-	16 125 121	2 406 572	-
Autres participation							
NEANT							
TOTAL		**4 969 231**	**0**	**0**	**16 125 121**	**2 406 572**	**0**

Variation des comptes-courants « actifs »

Société	Au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2022
CESI SAS	11 613 294	-	8 750 653	2 862 641
CESI INTERNATIONAL	1 032 709	-	1 032 709	-
CESI CERTIFICATION	48 164	-	48 164	-
CESI SAS (intégration fiscale)	2 631 312	545 503	-	3 176 815
CESI INTERNATIONAL (intégration fiscale)	-	-	-	-
CESI CERTIFICATION (intégration fiscale)	75 411	-	75 411	-
TOTAL	**15 400 890**	**545 503**	**9 906 937**	**6 039 456**

Variation des comptes-courants « passifs »

Société	Au 01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2022
CESI SAS	-	-	-	-
CESI INTERNATIONAL	-	-	-	-
CESI CERTIFICATION	-	-	-	-
CESI SAS (intégration fiscale)	-	-	-	-
CESI INTERNATIONAL (intégration fiscale)	109 910	-	109 910	-
CESI CERTIFICATION (intégration fiscale)	-	-	-	-
TOTAL	**109 910**	**0**	**109 910**	**0**

2.3.5 - Créances et dettes

Créances

ACTIF au 31/12/2022	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Total
Clients autre que Pouvoirs Publics			
Clients Entreprises	4 430 312	-	4 430 312
Clients Organismes collecteurs	19 519 555	-	19 519 555
Clients Individuels	6 180 756	-	6 180 756
Clients Organismes de formation	4 000 278	-	4 000 278
Clients Autres ressources liées à formation	-	-	-
Clients Autres ressources non liées à format.	-	-	-
Clients Douteux	197 261	-	197 261
Clients Ventes au comptant	-	-	-
Clients Effets à recevoir	-	-	-
Clients "Groupe"	195 191	-	195 191
Clients Factures à établir	20 467 772	-	20 467 772
Clients Factures à établir "Groupe"	-	-	-
	54 991 125	**0**	**54 991 125**
Clients créances Pouvoirs Publics			
Clients Pouvoirs Publics	584 020	-	584 020
Clients Factures à établir Pouvoirs Publics	763 530	-	763 530
	1 347 551	**0**	**1 347 551**
Comptes courants "Groupe"			
CESI SAS	2 862 641	-	2 862 641
CESI SAS (Intégration Fiscale)	3 176 815	-	3 176 815
	6 039 456	**0**	**6 039 456**
Créances diverses			
Fournisseurs débiteurs	47 749	-	47 749
Etat Impôts et taxes : IS	3 341 505	-	3 341 505
Etat Impôts et taxes : TVA	171 168	-	171 168
Etat Impôts et taxes : Subventions à recevoir	12 172	-	12 172
Régions : Subventions à recevoir	764	-	764
Etat Impôts et taxes : Autres	4 535	-	4 535
Titres restaurants	12 081	-	12 081
Débiteurs divers	86 636	-	86 636
Divers - Produits à recevoir	5 606 460	-	5 606 460
Personnel : Avances	11 738	-	11 738
Personnel : Autres	3 369	-	3 369
Organismes sociaux	5 391	-	5 391
	9 303 567	**0**	**9 303 567**

Dettes

PASSIF au 31/12/2022	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an	Total
Fournisseurs & dettes sur immobilisations			
Fournisseurs Biens et services	3 574 902	-	3 574 902
Fournisseurs Immobilisations	463 998	-	463 998
Fournisseurs Intervenants	1 541 622	-	1 541 622
Fournisseurs "Groupe"	932 048	-	932 048
Fournisseurs F.N.P. Biens et services	4 104 304	-	4 104 304
Fournisseurs F.N.P. Intervenants	2 394 706	-	2 394 706
Fournisseurs F.N.P. Immobilisations	105 256	-	105 256
Fournisseurs FNP "Groupe"	1 454	-	1 454
	13 118 290	**0**	**13 118 290**
Dettes fiscales			
Etat Impôts et taxes IS	-	-	-
Etat Impôts et taxes TVA	485 018	-	485 018
Etat Impôts et taxes Autres	412 003	-	412 003
	897 021	**0**	**897 021**
Dettes sociales			
Comité Social et Economique	28 879	-	28 879
Personnel Notes de frais	88 588	-	88 588
Personnel Congés payés	6 408 912	-	6 408 912
Personnel Participation & Intéressement	5 479 105	-	5 479 105
Personnel Divers	111 784	-	111 784
Charges sociales	3 508 361	-	3 508 361
	15 625 629	**0**	**15 625 629**
Comptes courants "Groupe"			
CESI SAS	-	-	-
CESI SAS (Intégration Fiscale)	-	-	-
	-	**0**	**-**
Autres dettes			
Clients : R.R.R. à accorder	1 051 284	-	1 051 284
Créditeurs divers	5 989 522	-	5 989 522
	7 040 807	**0**	**7 040 807**

Dépréciation des comptes clients

	TOTAL
Provisions existantes au 01/01/2022	1 635 715
Dotations provisions 2022	1 355 078
Reprises provisions 2022 "utilisées"	-19 054
Reprises provisions 2022 "non utilisées"	-992 568
Provisions existantes au 31/12/2022	**1 979 172**

2.3.6 - Disponibilités et dettes financières

Disponibilités

ACTIF au 31/12/2022	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Total
Disponibilités			
Banques (*)	31 584 032	-	31 584 032
Caisses	9 174	-	9 174
Valeurs Mobilières de Placement	6 555 248	-	6 555 248
TOTAL	**38 148 454**	**0**	**38 148 454**

(*) Au 31 décembre 2022, 28,6 M€ sont placés sur des comptes sur livret ou sur des comptes de placements à court et moyen terme.

PASSIF au 31/12/2022	Dettes à moins d'un an	Dettes à plus d'un an	Total
Banques créditrices			
Banques	83	-	**83**
TOTAL	**83**	**0**	**83**

Dettes financières

Au 31/12/2022, les emprunts s'élèvent à 18,2 M€ et correspondent à quatre emprunts que CESI a souscrit pour financer ses acquisitions d'immeuble :

- en 2014, pour la construction du site d'Angoulême : emprunt de 1,5 M€ sur 15 ans au taux fixe de 3,82%;
- en 2014, pour l'acquisition du site d'Orléans : emprunt de 1,4 M€ sur 10 ans au taux fixe de 2,1% ;
- en 2018, pour la construction du site de Nanterre : emprunt de 8 M€ sur 12 ans au taux fixe de 1,3% ;
- en 2018, pour la construction du site du Madrillet : emprunt de 15 M€ sur 15 ans au taux fixe de 1,5%. Un premier déblocage de 5.800 K€ a été réalisé le 7 décembre 2018, le deuxième le 17 mai 2019 pour 4.400 K€ et le solde de 4.800 K€ le 21 janvier 2020.

PASSIF au 31/12/2022	Dettes à moins d'un an	Dettes entre 1 et 5 ans	Dettes à plus de 5 ans	Total
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 939 610	7 647 819	8 603 074	18 190 503
Intérêts courus non échus sur emprunts	13 675	-	-	13 675
TOTAL	**1 953 285**	**7 647 819**	**8 603 074**	**18 204 178**

L'association CESI n'a pas d'autres dettes financières au 31/12/2022.

2.3.7 - Charges à payer, charges à répartir, produits à recevoir et charges constatées d'avance

Charges à payer, produits à recevoir et produits constatés d'avance

	2022	2021
Charges à payer		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 605 720	6 138 648
Dettes fiscales et sociales	14 352 544	13 053 324
Intérêts courus sur banques et emprunts	13 675	14 859
Autres dettes	1 869 366	1 615 814
	22 841 305	**20 822 646**
Produits à recevoir		
Clients (entreprises, individuels, état, etc.)	21 231 303	10 369 631
État, impôts et taxes	-	-
Personnel	2 567	8 143
Divers	5 653 837	3 545 757
	26 887 706	**13 923 532**
Produits constatés d'avance		
Entreprises	809 018	594 736
Individuels	8 502 310	9 813 650
Organismes collecteurs	9 154 658	8 094 151
Autres produits publics	24 045	135 791
Autres produits constatés d'avance	2 113	231 845
	18 492 144	**18 870 173**

Les produits constatés d'avance concernent les facturations effectuées à nos clients pour les formations sur plusieurs exercices.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement à l'exercice clôturé. Le montant de ce poste s'établit au 31/12/2022 à 4.603.820 euros.

Charges à répartir

Ce poste concerne les frais de crédit-bail immobilier dans le cadre de l'opération immobilière de Nanterre financée par le pool bancaire BPI, Crédit du Nord et CIC. Ces charges sont amorties sur la durée du crédit-bail, soit 18 ans. Le montant au 31/12/2022 s'établit à 55.229 euros.

2.3.8 - Répartition du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les opérations pédagogiques effectuées avec les tiers, les subventions.

Le poste « autres CA » concerne essentiellement les refacturations de l'association CESI vers CESI SAS pour la mise à disposition partielle de personnel et de moyens.

(En milliers d'euros)

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES, SUBVENTIONS ET AUTRES CA

Région	Pédagogique	Subventions	Sous-total	Autre CA	Total 2022	Total 2021
DG	191	477	669	1 644	2 312	2 266
EST	22 511	515	23 026	1 025	24 051	21 682
ILE-DE-FRANCE CENTRE	27 836	744	28 580	675	29 256	26 083
NORD-OUEST	24 915	1 800	26 714	1 215	27 930	23 627
OUEST	20 080	545	20 624	1 355	21 980	19 974
SUD-EST	19 574	630	20 204	1 441	21 645	17 424
SUD-OUEST	20 608	679	21 287	1 124	22 411	20 025
TOTAL	**135 715**	**5 389**	**141 104**	**8 480**	**149 585**	**131 080**

2.3.9 - Production immobilisée

Néant

2.3.10 - Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS	2022	2021
Produits financiers divers	81 701	21 890
Produits nets sur cessions de VMP	9 281	5 138
Intérêts comptes courants Groupe	45 632	34 730
Reprise provision titres de participation	508 607	-
Différence de change	982	-
TOTAL	**646 204**	**61 757**

CHARGES FINANCIERES	2022	2021
Intérêts des emprunts	296 676	326 476
Intérêts comptes courants Groupe	6 633	-
Intérêts des autres dettes	494	-
Dotation provision titres de participation	-	19 110
Différence de change	2 863	896
TOTAL	**306 666**	**346 482**

2.3.11 - Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2022	2021
Produits nets sur cessions immobilisations	-	8 300
Quote-part de subventions d'investissement	1 573 323	1 535 543
Profits exceptionnels (dont régul. diverses)	135 066	85 740
TOTAL	**1 708 388**	**1 629 583**

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2022	2021
Pénalités, amendes fiscales et pénales	56 869	13 307
Charges exceptionnelles (dont régul. diverses)	52 822	500 151
VNC immobilisations sorties	-	7 813
TOTAL	**109 691**	**521 271**

2.3.12 - Ventilation de l'impôt

en milliers d'euros	Résultat avant IS	IS	Résultat net
Résultat courant	20 435	3 953	16 482
Résultat exceptionnel	1 599	309	1 289
Participation et Intéressement	-5 479	-367	-5 113
Résultat intégration fiscale (boni ou mali)		-682	682
Régularisation IS		183	-183
Crédit impôt recherche		-778	778
TOTAL	**16 554**	**2 618**	**13 936**

2.3.13 - Effectif

En 2022, l'effectif moyen est de de 1.253,25 personnes.

En fin d'exercice, l'effectif de l'association CESI est de 1.296 personnes :

- 1.200 personnes en contrat à durée indéterminée ;
- 196 personnes en contrat à durée déterminée.

L'effectif CDI se décompose de 728 cadres et 462 employés.

2.3.14 - Engagements donnés et reçus

Les engagements donnés sont principalement :

- une hypothèque conventionnelle immobilière auprès du CIC pour le prêt d'Angoulême pour un montant de 1.500 K€ ;

- un privilège de prêteur de deniers d'un montant de 1.200 K€ auprès du Crédit du Nord pour l'acquisition du terrain dans le cadre du prêt de Nanterre ;

- une hypothèque conventionnelle immobilière auprès du Crédit du Nord pour le prêt de Nanterre pour un montant de 6.800 K€ ;

- une hypothèque conventionnelle de premier rang auprès du CIC pour le prêt du Madrillet pour un montant de 15.000 K€.

Un engagement a été donné au profit de CESI SAS pour un montant de 305 K€.

Le crédit-bail immobilier est basé sur 72 trimestrialités de :

- échéances brutes : 14.005 K€
- avance « preneur » : - 2.334 K€
- échéances nettes : 11.671 K€

Les 22 trimestrialités restant dues se décomposent comme suit :

En K€	**Échéances brutes**	**Échéances nettes**
Échéances dues à moins d'un an	857	714
Échéances dues entre un et 5 ans	3.353	2.794
Échéances dues à plus de 5 ans	410	342
TOTAL	4.620	3.850

Le crédit-bail immobilier étant basé sur un taux variable (EURIBOR 3 MOIS) :

- un CAP a été souscrit pour 5.000 K€ au taux de 3,0 % sur 10 ans avec une prime lissée de 1,03 l'an,

- un CAP a été souscrit pour 5.000 K€ au taux de 2,5 % sur 10 ans avec une prime lissée de 1,26 l'an.

Le total des engagements donnés au 31/12/2022 est le suivant :

- Cessions de créances :	0
- Cautions bancaires :	0
- Crédit-bail mobilier :	0
- Prime lissée sur CAP :	69
- Crédit-bail immobilier :	3 850
Total	3 919

2.3.15 - Entreprises liées

	2022	2021
Actif		
Clients	-	75 382
Compte courant	2 862 641	12 694 167
Compte courant (intégration fiscale)	3 176 815	2 706 723
	6 039 456	**15 476 271**
Passif		
Fournisseurs	810 825	662 079
Clients créditeurs	64	1 568 941
Compte courant	-	-
Compte courant (intégration fiscale)	-	109 910
	810 888	**2 340 931**
Résultat		
Produits exploitation	7 290 068	10 277 888
Charges exploitation	933 115	751 252
Produits financiers	45 632	34 730
Charges financières	6 633	-

2.3.16 - Informations diverses concernant les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction de l'association CESI au titre de leurs fonctions dans l'entreprise ou dans les entreprises contrôlées : cette mention a été omise car elle conduit à donner une rémunération individuelle.

2.3.17 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes pour le compte de l'exercice 2022 s'élève à 146 K€ HT.

2.3.18 - Consolidation

L'association CESI établit des comptes consolidés.

2.4 ELEMENTS POST-CLOTURE

NEANT



25 CAMPUS CESI EN FRANCE

—

CESI
ÉCOLE D'INGÉNIEURS

cesi.fr